

TREMONT
Société par actions simplifiée
Au capital de 38 500 euros
Siège social : 415 Route de la Gare, 40360 POMAREZ
323 159 368 RCS DAX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le ving-quatre juin,

Les associés de la société 'TREMONT', société par actions simplifiée au capital de 38 500 euros divisé en 385 actions de 100,00 euros chacune (la « **Société** »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société, 415 Route de la Gare à POMAREZ (40360).

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard TREMONT, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentent l'ensemble des associés de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- Le rapport d'ensemble de l'activité de la Société au cours de l'exercice établi par le Président ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées ;
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- [...] ;

- ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Extension de l'objet social et modifications statutaires corrélatives
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport sur l'activité de la Société.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

I. RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

[.../...]

II. RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités complémentaires suivantes :

- La mise en place et l'exploitation d'installations de production d'énergie électrique en vue de la production thermique solaire, éolienne et plus généralement toutes les énergies renouvelables et notamment la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques, la vente à des opérateurs agréés des énergies produites.

L'assemblée générale, en conséquence, décide de modifier l'article 3 des statuts, comme suit :

« Article 3- Objet :

La société a pour objet en France et dans tous les pays :

- *L'acquisition, la gestion et éventuellement la cession totale ou partielle de toutes participations dans le capital de toutes Sociétés Françaises et étrangères constituées ou à constituer, quels qu'en soient la forme et l'objet, par voie d'achat, souscription, échange, fusion, alliance, Société en participation ou autrement, ainsi que dans les mêmes Sociétés et par les mêmes moyens de toutes obligations et titres émis par ces Sociétés ;*
- *L'animation du groupe formé par la Société et ses filiales, notamment par la définition de la politique du groupe et la participation active à la gestion de ses filiales ;*
- *La fourniture de prestations dans le domaine commercial, comptable, social, administratif et financier, ainsi que la réalisation d'études et d'assistance technique dans le domaine de l'informatique, de la comptabilité, de la gestion et de la formation ;*
- *La mise en place et l'exploitation d'installations de production d'énergie électrique en vue de la production thermique solaire, éolienne et plus généralement toutes les énergies renouvelables et notamment la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques, la vente à des opérateurs agréés des énergies produites.*
- *La propriété, l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières, créances, et de tous autres titres de placements et instruments financiers tels que contrats de capitalisation et autres produits financiers portant intérêt, français ou étrangers ;*
- *Toute opération d'achat et/ou de vente, pour son propre compte, d'actifs matériels ou immatériels, fongibles et/ou non fongibles ;*
- *L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la cession, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, directement ou par mandat, la mise en valeur, ainsi que la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux, de tout immeuble ou terrain, bâti ou non bâti, et de locaux à usage d'habitation ou au sein de maisons de retraites, de commerce, de résidences de tourisme classées, de résidences hôtelières ou para-hôtelières, et plus généralement de tous biens et droits immobiliers ainsi que leur accessoire, annexe ou complément, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport, crédit-bail ou autrement, ainsi que l'acquisition de terrains y afférents et l'acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à garnir lesdits locaux, y compris la réalisation de tous travaux de rénovation ;*
- *Tout acte de gestion et de disposition de son patrimoine social, tout investissement et tout placement à caractère professionnel, financier ou autre, tel que, notamment, la création, la location, l'achat, la vente, l'échange, la location-gérance de tous établissements, fonds de commerce ou d'industrie, immeubles, droits sociaux, droits mobiliers ou immobiliers et droits dans tous groupements ou associations, la commercialisation de produits liés à la propriété intellectuelle et produits similaires, la création et/ou le développement de franchise, la perception de redevances, de droits d'entrée, de droit de licence pour l'utilisation d'accords de franchise, de marques, de marques déposées, marques de services, de brevets, etc., ainsi que toutes prestations annexes ;*
- *Le dépôt, l'achat, l'exploitation, la cession, la licence de tous brevets, marques, dessins, modèles et procédés, et généralement de tous droits de propriété industrielle, littéraire et artistique se rapportant à l'objet social ;*
- *Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.*

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Monsieur Bernard TREMONT¹

¹ En signature électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil via YOUSIGN